

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 01 MARS 2010

L'an deux mil dix, le 01 Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. Daniel NOUAÏLLE, Maire.

Présents : M. Daniel NOUAÏLLE, Mme Christelle ROUFFIGNAC, M. Jean Marie FARGES, M. Pierre LECOZ, Mme Agnès BARBAUD, M. Alain BABULLE, M. Joël PLAINARD, M. Jean Marie DARTHOUT, Mme Michèle SANSONNET, M. Gérard SALAGNAD, Mme Hélène BATAILLE, M. Jean Paul LESTANG, Mme Sylvie BARRY, M. Eric GAYOUT, Mme Florence MONTELUZ, M. Yoann BRIZARD, M. Jean-Louis FILLEUL, Mme Martine CELAS, M. François THOMAS, M. Paul FULMINET, M. René ARNAUD.

Pouvoir de vote : Mme Marguerite MUNOZ à M. Jean-Marie FARGES, Mme Mireille LEBRUN à M. Alain BABULLE, Mme Florence MONTELUZ à M. Yoann BRIZARD, Mme Christine ROULIERE à M. René ARNAUD, M. Jihad MANSOUR à Mme Christelle ROUFFIGNAC

Excusés : M. Roger MALIVERT, Mme Agnès SALESSE

Secrétaire de séance : M. Yoann BRIZARD

M. Daniel NOUAÏLLE demande à l'Assemblée si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu.

Le compte rendu n'appelant aucune remarque, il est approuvé.

M. Daniel NOUAÏLLE donne ensuite lecture des informations concernant les principaux marchés d'investissements relevant de la procédure adaptée et signés depuis le précédent conseil municipal en date du 10 décembre 2009.

• **Travaux d'aménagement de l'esplanade de l'Hôtel de Ville :**

- * Lot 01 « Terrassements, VRD » (Titulaire SACER ATLANTIQUE) – 151 712,60 € TTC
- * Lot 02 « Gros œuvre » (Titulaire SARL NADAUD) – 44 252,00 € TTC
- * Lot 03 « Serrurerie » (Titulaire BRANDY METAL) – 29 793,53 € TTC
- * Lot 04 « Electricité » (Titulaire SIERVELEC) – 15 184,30 € TTC

• **Travaux d'aménagement d'une antenne de la « Maison de la solidarité départementale » :**

- * Lot 01 « Démolitions » (Titulaire SARL GAVANIER) – 13 356,33 € TTC
- * Lot 02 « Terrassement, Gros œuvre, Ravalement » (Titulaire EIFFAGE CONSTRUCTION) - 22 987,79 € TTC
- * Lot 03 « Charpente bois, Couverture zinc » (Titulaire SOPCZ) – 11 330,91 € TTC
- * Lot 04 « Menuiseries ext., Métallerie » (Titulaire MIROITERIE RAYNAUD) – 6 672,72 € TTC
- * Lot 05 « Plâtrerie – Isolation » (Titulaire SARL PIERRE FAURE) – 6 346,96 € TTC
- * Lot 06 « Menuiseries intérieures bois » (Titulaire SAS GUYOT) - 7 314,38 € TTC
- * Lot 07 « Revêtements de sol » (Titulaire SAS BAMASOL) – 6 587,69 € TTC
- * Lot 08 « Revêtements muraux, Peinture » (Titulaire VILLEMONTTEIL SA) – 12 676,36 € TTC
- * Lot 09 « Chauffage, Plomberie, Sanitaires » (Titulaire AIXE CONFORT) – 17 068,99 € TTC

* Lot 10 « Electricité » (Titulaire SOPCZ) – 20 616,65 € TTC

- **SERVICES**

- Maîtrise d'œuvre relative au renouvellement de la signalétique du centre urbain (Titulaire EGIS MOBILITE) – 12 558,00 € TTC
- Contrôle technique relatif à l'aménagement de l'esplanade de l'hôtel de ville (Titulaire SOCOTEC) – 3 061,76 € TTC
- Suivi géotechnique du chantier relatif à l'aménagement de l'esplanade de l'hôtel de ville (Titulaire ALPHA BTP OUEST) – 1 297,66 € TTC

- **FOURNITURES**

- Fourniture d'une cellule de refroidissement pour le restaurant scolaire (Titulaire TOUT POUR LE FROID) – 14 340,04 € TTC

M. Daniel NOUAÏLLE donne ensuite la parole à Mme Christelle ROUFFIGNAC pour une présentation des orientations budgétaires de la Commune.

Mme Christelle ROUFFIGNAC souhaite en introduction rappeler que le débat d'orientations budgétaires constitue une première étape dans le processus du vote du budget. Il est constitué de trois parties :

↳ Une présentation d'une note sur la conjoncture nationale

↳ Une analyse financière sur les principaux postes budgétaires de l'exercice 2009

↳ Une présentation d'orientations budgétaires et de grandes priorités (présentation des autorisations de programme et des crédits de paiements, évaluation des ressources...).

Mme Christelle ROUFFIGNAC indique par ailleurs que les éléments présentés ont fait l'objet d'une validation préalable en commission des finances.

S'agissant de la note de conjoncture, Mme Christelle ROUFFIGNAC souligne qu'un des points essentiels à retenir, pour les Collectivités locales aujourd'hui, c'est l'incertitude qui pèse quant au montant et quant à la pérennité des recettes perçues.

Mme Christelle ROUFFIGNAC précise que ces recettes sont constituées des impôts locaux, dont les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis cinq ans, de dotations de l'Etat dont le montant stagne ou accusera au mieux une augmentation de la moitié de l'inflation, soit + 0.6 %, mais également de subventions versées par d'autres collectivités comme par exemple le Conseil Général de la Haute Vienne ou le Conseil Régional du Limousin et enfin par le reversement d'une partie de la taxe professionnelle qui, à partir de 2010 est supprimée.

Mme Christelle ROUFFIGNAC ajoute que bien que la Commune n'ait pas augmenté les taux d'imposition locaux depuis cinq ans, l'Etat quant à lui procède chaque année à une réévaluation des bases fiscales.

Mme Christelle ROUFFIGNAC conclut sur le fait que lorsque l'Etat décide de réévaluer les bases de la fiscalité, in fine ce sont les contribuables qui paient.

Mme Christelle ROUFFIGNAC présente ensuite le bilan de l'année 2009 et procède à l'analyse des « grands équilibres financiers »

↳ **Budget principal :**

Recettes de fonctionnement : 6 580 000.00 €

+ 2.5 % par rapport à l'exercice 2008. A noter une augmentation de + 1 % de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation Nationale de Péréquation.

Augmentation également des impositions directes, liée à la revalorisation des bases fiscales décidée par l'Etat.

Diminution de 6% des produits des services, ce qui peut se comprendre en période de crise économique.

Augmentation des recettes liées aux locations des biens communaux.

Dépenses de fonctionnement : 4 390 000.00 €

Baisse de 1% des charges de personnel liée notamment au départ en retraite de certains agents dont le remplacement est assuré par de jeunes agents dont la rémunération est moins élevée.

Augmentation du poste « participation/subvention ». Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle que les Ostentions et les 30 ans d'Ecole de musique ont eu lieu cette année.

Baisse des autres dépenses de gestion qui comprennent par ailleurs les intérêts de la dette qui diminuent de + de 2%.

Pour l'année 2009, la section de fonctionnement génère un résultat de + 1 614 000.00 €.

Dépenses d'investissement : 2 185 000.00 € dont 411 000.00 € de travaux en régie municipale, soit une réalisation de plus de 70% du programme voté.

La Commune a financé en 2009, ces travaux d'investissement avec l'autofinancement dégagé au niveau de la section de fonctionnement, grâce aux recettes d'investissement et sans avoir recours à l'emprunt.

Mme Christelle ROUFFIGNAC présente ensuite un tableau concernant les ratios de fonctionnement et un comparatif par rapport aux communes de même strate sur la Haute Vienne. Mme Christelle ROUFFIGNAC précise toutefois que ces ratios sont à considérer en ayant à l'esprit que toutes les communes ne fonctionnent pas tout à fait de la même manière, notamment s'agissant de la Régie, et qu'elles ne disposent pas non plus toutes, d'équipements gros consommateurs de fonctionnement comme la piscine.

Mme Christelle ROUFFIGNAC souhaite néanmoins attirer l'attention de l'Assemblée sur le contrôle des dépenses de fonctionnement, 805.00 € /habitant contre 840.00 € / habitant sur la moyenne des communes de même strate sur la Haute Vienne. Il est fait le même constat sur le ratio des recettes. Il est à noter également une importante capacité d'autofinancement des investissements réalisés avec un pourcentage de 31 % d'épargne brute par rapport à la totalité des recettes de fonctionnement perçues. Quant aux taux d'imposition, ils restent identiques aux quatre dernières années, à savoir 12.18 % pour la taxe d'habitation (la moyenne étant 12.65 %), 22.77 % pour la taxe foncière sur le bâti (la moyenne étant 20.93 %) et pour la taxe foncière sur le non bâti 95.96 % (la moyenne étant 92.29 %).

Enfin s'agissant de l'endettement, le tableau présenté affiche que la commune se désendette tout en conservant une enveloppe d'investissement importante. Il est constaté pour 2009, un montant de 389.00 € / habitant de dépenses d'équipement contre 310.00 € / habitant pour les communes de même strate en Haute Vienne. L'encourt de dette s'élève quant à lui à 702.00 € / habitant à Aix contre 990.00 € / habitant pour les communes de même strate en Haute Vienne. Enfin le ratio encourt de dette sur l'épargne brute, indique qu'il faudrait à peine deux ans à la commune d'Aix, en consacrant la totalité de son épargne brute annuelle pour rembourser sa dette. La moyenne pour les communes de même strate en Haute Vienne s'élève à 12 ans.

Recettes d'investissement : 530 000.00 €.

Mme Christelle ROUFFIGNAC commente également le tableau récapitulatif des investissements réalisés en 2009, qui était joint à la note de synthèse.

Mme Christelle ROUFFIGNAC indique que, s'agissant des recettes d'investissement, elles sont constituées d'un reversement du Fond de Compensation de la TVA qui cette année a fait l'objet d'un versement anticipé, la Commune ayant bénéficié de la mesure gouvernementale compte tenu du montant important de ces investissements, du versement de la Taxe Locale

d'Équipement qui représente un peu plus de 25 000.00 € et enfin du versement de subventions pour 208 000.00 €.

Mme Christelle ROUFFIGNAC donne ensuite lecture des résultats des budgets annexes.

Budget annexe de l'Assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses : 356 642.40 €

Recettes : 553 903.87 €

Section d'investissement

Dépenses : 991 406.11 €

Recettes : 726 366.37 €

Mme Christelle ROUFFIGNAC indique que l'année 2009 a été marquée par le renouvellement du contrat d'affermage avec la SAUR, pour les réseaux.

Le résultat de l'exercice permet de dégager une épargne nette de 85 000.00 €. Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle qu'il s'agit d'un budget autonome qui ne bénéficie pas de versement de subvention d'équilibre par le budget général.

Budget annexe du Restaurant scolaire

Section de fonctionnement

Dépenses : 453 346.19 €

Recettes : 469 741.02 €

Section d'investissement

Dépenses : 51 444.58 €

Recettes : 21 646.76 €

Mme Christelle ROUFFIGNAC indique que l'année 2009 a été marquée par la prise de poste, sans doublon du nouveau « Chef », ce qui a induit une diminution des charges de personnel et par l'augmentation importante des repas servis aux personnes âgées (AARCA), +2 000 repas par rapport à l'année 2008 et + 1 000 repas servis à l'Accueil de loisirs communautaire.

Budget annexe du CCAS

Section de fonctionnement

Dépenses : 55 122.85 €

Recettes : 61 096.75 €

Mme Christelle ROUFFIGNAC indique qu'il est constaté une maîtrise des dépenses sur cet exercice, en partie liée à une meilleure orientation des usagers par les travailleurs sociaux mais également liée à un décalage des dépenses de l'exercice précédent.

Budget annexe du Cimetière

Section de fonctionnement

Dépenses : 5 558.32 €

Recettes : 8 575.65 €

Pas d'investissement en 2009

Mme Christelle ROUFFIGNAC précise que les recettes perçues sur ce budget sont uniquement liées aux activités de fossoyage.

M. Daniel NOUAÏLLE souhaite faire plusieurs remarques sur les résultats présentés et précise que la situation 2009 devrait être encadrée. M. Daniel NOUAÏLLE indique que la Commune ne pourra jamais retrouver des ratios de ce type, et ceci, quel que soit le mode de gestion.

M. Daniel NOUAÏLLE précise qu'il est certain, par exemple que les frais de personnel vont réaugmenter car il n'y aura pas des départs en retraite tous les ans, et la réussite récente de

jeunes agents, à des concours induira une intégration sur des postes revalorisés en termes de rémunération. M. Daniel NOUAÏLLE indique également qu'il convient de prendre en compte la revalorisation des différentes cotisations, qui sont à la charge de l'employeur.

M. Daniel NOUAÏLLE rajoute que la Commune va devoir supporter en 2010, des dépenses importantes en termes d'énergie, du fait de l'hiver rigoureux et elle va devoir s'endetter à nouveau, pour continuer son programme d'investissement. M. Daniel NOUAÏLLE précise que jusqu'à présent la Commune a pu bénéficier d'importantes subventions versées par d'autres collectivités comme le Département ou la Région, mais ces dernières vont avoir de plus en plus de difficultés à bâtir leur budget, il est donc fort probable que la Commune ne bénéficiera pas d'un accompagnement financier aussi important.

Enfin, M. Daniel NOUAÏLLE rappelle que la suppression de la Taxe Professionnelle, induit une certaine incertitude sur les recettes à venir. Il est impossible aujourd'hui de connaître le devenir à partir de 2011, de la dotation versée par l'Etat en 2010 pour compenser cette suppression.

M. Daniel NOUAÏLLE précise que la Commune dispose du versement par la Communauté de Communes du Val de Vienne, d'une attribution de compensation élevée (environ 1 400 000.00 €) mais qu'il n'est pas en mesure de connaître son montant au delà de 2010.

M. Daniel NOUAÏLLE indique néanmoins que ce qui est important aujourd'hui c'est la bonne santé financière de la Collectivité et que cet état va lui permettre d'investir.

M. Daniel NOUAÏLLE aborde ensuite l'activité du restaurant scolaire qui ne cesse de croître et notamment par rapport au nombre de repas servis aux personnes âgées. M. Daniel NOUAÏLLE précise que le départ de la commune de Verneuil vers la Communauté d'Agglomération de Limoges n'est pas pénalisante, bien au contraire. La Commune aurait dû faire face à la réalisation d'investissements lourds, au restaurant scolaire, pour garantir la fourniture des repas qui ne cessent d'augmenter. M. Daniel NOUAÏLLE souhaite rappeler que c'est près de 400 repas qui sont fabriqués chaque jour dans ce service, repas qui par ailleurs ne sont pas identiques puisqu'il s'agit de répondre aux commandes de la crèche, de l'AARCA, des entreprises et des écoles primaire et maternelle.

M. Daniel NOUAÏLLE indique également que la Communauté de Communes pourrait être amenée à lancer une consultation pour la fourniture des repas à destination de l'Accueil de Loisirs et que dans ce cas la Commune ne disposerait d'aucune certitude quant à la pérennisation de son activité.

S'agissant des recettes liées à l'activité de la piscine municipale, M. Daniel NOUAÏLLE indique qu'effectivement il est constaté une baisse depuis 2 ans, liée notamment à l'ouverture des centres aquatiques en périphérie de la Commune.

M. René ARNAUD souligne que l'Association d'Aides aux Retraités du Canton intervient au niveau du canton, s'agissant de la livraison des repas et demande si cette Association a pris une décision, du fait du départ de la commune de Verneuil sur la définition d'un nouveau périmètre d'intervention basé uniquement sur le territoire de la communauté.

M. Daniel NOUAÏLLE rappelle que l'Association d'Aides aux Retraités du Canton est financée par la Communauté de Communes du val de Vienne.

M. René ARNAUD précise qu'il n'est pas impossible que la Commune de Verneuil décide de subventionner.

M. Daniel NOUAÏLLE souligne que la desserte de la Commune de Verneuil est compliquée et onéreuse. D'une manière générale M. Daniel NOUAÏLLE rappelle que les Agents mis à disposition de l'Association d'Aides aux Retraités du Canton, sont des fonctionnaires de la Commune d'Aixe-sur-Vienne. Non seulement la Commune sert de variable d'ajustement pour cette activité mais elle en supporterait les risques si elle disparaissait, puisque la Commune se retrouverait avec du personnel en surnombre.

L'Association d'Aides aux Retraités du Canton bénéficie actuellement, pour son fonctionnement, du versement d'une subvention par la Communauté de Communes du Val de Vienne et cette dernière ne subventionnera pas la Commune de Verneuil après son départ.

M. René ARNAUD indique qu'il a bien compris et que cela lui semble logique, mais il précise que l'Association d'Aides aux Retraités du Canton est une association qui peut très bien trouver d'autres moyens de financement.

M. Daniel NOUAILLE rappelle que cette association doit faire face cette année, à une diminution de 10% de la subvention allouée par le Conseil Général de la Haute Vienne.

M. René ARNAUD indique qu'il est difficile malgré tout, de dire ici ce que l'Association d'Aides aux Retraités du Canton fera.

M. Pierre LECOZ indique que c'est un peu plus compliqué qu'il n'y paraît. Effectivement l'aspect coordination gérontologie est subventionné par la Communauté de Communes, mais la partie « repas » est quant à elle financée directement par les communes.

M. Daniel NOUAILLE répond qu'il sera nécessaire de revoir quoiqu'il arrive la dimension géographique du domaine d'intervention afin qu'il corresponde au territoire de la Communauté de Communes. M. Daniel NOUAILLE informe l'assemblée que durant la période d'intempérie de l'hiver dernier, la commune d'Aixe sur Vienne a dû mettre à disposition de l'Association d'Aides aux Retraités du Canton du personnel de la voirie pour assurer la livraison des repas, sans que cette prestation supplémentaire n'ait fait l'objet d'une facturation !

M. Daniel NOUAILLE établit un parallèle avec l'école de musique qui accueille les communes de la Communauté sachant qu'il ne leur ait pas répercuté le coût réel du fonctionnement de cet équipement et qu'il existe donc une part non négligeable de la dépense qui est prise en charge par le contribuable Aixois. M. Daniel NOUAILLE souligne que lorsqu'il s'agit de communes de la Communauté, que par ailleurs la Communauté verse à la Commune une attribution de compensation au titre de la TP, on peut accepter cet acte de solidarité.

M. François THOMAS indique que Mme Christelle ROUFFIGNAC a évoqué précédemment que le montant total des investissements réalisés au cours de l'exercice 2009, s'élevait à 2 200 000.00 €, somme qui par ailleurs souligne M. François THOMAS est supérieure à l'exercice précédent mais semble t-il assez éloigné des hypothèses avancées lors du vote du budget, à savoir 3 200 000.00 € ou 4 000 000.00 €.

M. François THOMAS s'interroge sur ce seuil et souhaite savoir si c'est le fait de marchés non prêts ou si cette situation reflète la non possibilité pour les services de dépasser le montant réalisé compte tenu de la charge de travail.

M. Daniel NOUAILLE souhaite préciser que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser qui s'élèvent à environ 800 000.00 €, ce qui globalement représente un investissement de 3 000 000.00 €. Il s'agit d'un taux de réalisation important, et M. Daniel NOUAILLE en profite pour constater le bon travail des services.

Mme Christelle ROUFFIGNAC rajoute qu'un budget ne fait pas l'autre. Il y a des exercices budgétaires d'études et des exercices budgétaires de réalisation. En fonction des projets votés, les services sont amenés à élaborer x petits marchés dont les montants ne sont pas conséquents, soit ils sont amenés à élaborer seulement 2 ou 3 marchés qui consomment l'investissement voté plus rapidement.

Mme Christelle ROUFFIGNAC souligne également que c'est plus de 700 000.00 € qui ont été investis par la Collectivité sur le budget annexe de l'assainissement. Il faut globaliser car ce sont les mêmes services qui travaillent sur ces dossiers.

Mme Christelle ROUFFIGNAC présente ensuite les hypothèses budgétaires 2010, présentées en commission des finances.

L'hypothèse présentée s'agissant des dépenses de fonctionnement du budget général s'établirait sur une hausse des dépenses de gestion à hauteur de + 4%. Les recettes de fonctionnement quant à elles afficheraient une baisse des dotations Etat, une absence d'augmentation des taux d'imposition pour la 6^{ème} année consécutive et une stabilité des autres recettes de fonctionnement.

M. Daniel NOUAILLE indique que le Conseil Général de la Haute Vienne devrait procéder à une augmentation de sa fiscalité à hauteur de + 6%.

Mme Christelle ROUFFIGNAC indique que cette hypothèse permettrait de dégager une épargne de gestion estimée à 1 376 000.00 € déduction des intérêts de la dette, la commune obtiendrait une épargne brute de 1 256 000.00 € et une fois le capital de la dette remboursé la commune disposerait d'une épargne disponible de 823 000.00 €.

Quant aux dépenses d'investissement, l'hypothèse de calcul a pris en compte les restes à réaliser, les dépenses déjà engagées sur 2010, les dépenses prioritaires recensées comme le renouvellement de la signalétique, la réalisation de la voie d'accès pour la nouvelle gendarmerie, le remplacement des baies vitrées à la piscine, l'effacement des réseaux de la place de l'Eglise ou encore un programme de réfection de la voirie. Ce qui représente au global un montant de 1 700 000.00 €. A cela se rajoute une série de dépenses récurrentes comme les acquisitions de matériel, les acquisitions foncières et toutes les opérations de maintenance du patrimoine.

☛ **Première hypothèse :**

4 000 000.00 € d'investissement en 2010 avec un emprunt de 1 851 000.00 € et un fond de roulement conservé à hauteur de 600 000.00 €

☛ **Deuxième hypothèse :**

3 500 000.00 € d'investissement en 2010 avec un emprunt de 1 351 000.00 € et un fond de roulement à hauteur de 600 000.00 €

M. Daniel NOUAILLE rappelle que cette présentation ne fait pas l'objet d'un vote de l'Assemblée. Il s'agit d'hypothèses, et que malheureusement il est impossible de se projeter au delà de 2010 compte tenu de la conjoncture actuelle.

M. René ARNAUD souhaite savoir si le choix entre les deux hypothèses d'investissement sera effectué au moment du vote du budget.

M. Daniel NOUAILLE lui répond que oui.

Mme Christelle ROUFFIGNAC aborde les éléments du budget annexe de l'assainissement qui ont fait l'objet d'une présentation préalable en commission d'assainissement. Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle qu'au vu des résultats de l'exercice 2009, il est possible d'affecter sur la section d'investissement 2010 un excédent de 65 000.00 €, quant au programme d'investissement il s'élèverait à 680 000.00 € et comprendrait :

- Les travaux de mise en conformité des réseaux lotissement de Chamboret 3^{ème} tranche
- L'extension du réseau EU rue de la Caraque
- L'extension des réseaux EU et EP secteur La Grange
- L'étude pour réalisation d'un sous fluvial – raccordement du village de Vienne
- L'étude pour l'extension des réseaux lotissement le Haut Bois
- Extension des réseaux rue du 19 mars 1962 et rue du 11 novembre

Le recours à l'emprunt est évalué à 460 000.00 €.

M. Daniel NOUAILLE rappelle qu'il s'agit là, de propositions qu'il conviendra de valider lors du vote du budget. Ensuite il faudra construire les projets, « monter » les marchés, lancer les consultations et faire les travaux.

M Daniel NOUAILLE rajoute qu'à partir du 1^{er} mai 2010, le Conseil d'Etat l'ayant décidé, toutes les collectivités auront l'obligation de mettre en place des procédures formalisées pour toute commande publique à partir de 4 000.00 €. M. François THOMAS indique qu'il était assez heureux d'entendre Mme Christelle ROUFFIGNAC souligner le fait que derrière toutes

ces sommes, il y a des gens qui paient des impôts. M. François THOMAS rappelle que c'était sa préoccupation l'an passé et qu'il est heureux de l'entendre.

M. Daniel NOUAILLE précise qu'effectivement il y a des gens qui paient des impôts, à l'Etat, et c'est ceux qui en paient le plus notamment avec la TVA, mais il y a ceux qui paient des impôts au Conseil Général et d'autres qui en paient par le biais de la taxe sur la publicité.

M. Daniel NOUAILLE en profite pour indiquer que ce n'est pas encore le cas à Aix mais qu'il souhaite que les Elus se penchent sur ce dossier car il y a nécessité de trouver des recettes pour le fonctionnement à l'avenir. Sachant que ce dispositif s'applique essentiellement à la grande distribution, il serait dommage de ne pas en profiter. M. Daniel NOUAILLE rajoute qu'il y a des gens qui paient aussi des impôts pour faire fonctionner les chambres de commerces, les chambres de métiers, les chambres d'agriculture...

M. Daniel NOUAILLE souhaite aborder le problème des valeurs locatives sur lesquelles s'appuie la fiscalité locale. Il indique parfois leur injustice et l'absence de révision depuis des années. Il est constaté par exemple que les personnes qui habitent en bordure de la RN 21 et qui supportent un certain nombre de nuisances font état de valeurs locatives plus élevées que des gens qui habitent en périphérie urbaine en zones plus protégées.

Il y a un vrai travail que l'Etat doit entreprendre.

☞ **Autorisation de Programme / Crédit de paiement**

Les dépenses d'investissement des Communes peuvent faire l'objet **d'autorisations de programme** qui permettent de gérer dans le temps les opérations pluriannuelles. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution de ces investissements.

Les Collectivités territoriales peuvent donc engager la totalité de la dépense par le vote d'une autorisation de programme et n'inscrire chaque année que les crédits de paiement nécessaires à l'acquittement de la tranche annuelle de l'opération. Cette technique permet d'éviter les reports de crédit important d'une année sur l'autre par rapport à la situation où elle serait obligée d'inscrire à son budget dès la première année la totalité des dépenses nécessaires à l'opération pluriannuelle.

Les crédits de paiement sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Il s'agit de la concrétisation annuelle des engagements de la gestion pluriannuelle qui va se retrouver inscrite dans le budget de la Collectivité.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal par délibérations distinctes lors de l'adoption du budget.

Mme Christelle ROUFFIGNAC précise qu'Aix sur Vienne est une petite commune et qu'elle est la seule à utiliser cet outil. L'explication est sans doute liée au fait qu'Aix sur Vienne est la seule à porter des projets d'investissements aussi lourds.

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il a eu dernièrement l'occasion de lire le compte rendu d'une séance du conseil municipal d'une commune voisine, qui indiquait qu'elle attendrait de faire un budget supplémentaire pour prendre en compte les résultats de l'exercice 2009. M. Daniel NOUAILLE trouve que cette pratique peut être dangereuse surtout si le résultat est déficitaire.

M. François THOMAS souligne que l'avantage des autorisations de programme est que cela donne une lisibilité sur les dépenses des exercices suivants et M. François THOMAS rajoute que ce qui est encore plus intéressant c'est de faire la somme de toutes ces opérations. M. François THOMAS donne l'exemple de l'année 2011, qui affiche, seulement pour financer l'Aménagement de la Place de l'Eglise et la Construction de la Gendarmerie, un montant d'un

peu plus de 2 100 000.00 €, ce qui limiterait selon M. François THOMAS les possibilités de faire autre chose.

M. Daniel NOUAÏLLE répond que c'est justement pour dégager cette marge de manœuvre financière, que la Collectivité a réalisé depuis plusieurs années des travaux de maintenance de son patrimoine. M. Daniel NOUAÏLLE souligne qu'effectivement l'opération de construction d'une nouvelle Gendarmerie sera un gros consommateur de budget mais que dans un deuxième temps elle sera génératrice de loyers versés par l'Etat.

M. François THOMAS précise qu'à partir de ça et compte tenu des flux habituels d'investissements classiques, il est possible de déduire tout simplement les besoins d'emprunt.

M. François THOMAS rajoute qu'évidemment ces besoins doivent être aussi limités suivant les possibilités de la Collectivité et qu'un décalage dans la réalisation d'opérations pourrait intervenir.

Mme Christelle ROUFFIGNAC souhaite rajouter que les autorisations de programme présentées ne font pas état des recettes attendues. L'aménagement de la place de l'Eglise est inscrit au contrat de Pôle structurant signé avec la Région Limousin et la construction de la Gendarmerie devrait bénéficier de l'attribution de subvention par l'Etat à hauteur de 400 000.00 €.

M. Daniel NOUAÏLLE souhaite indiquer que la remarque était intéressante.

M. René ARNAUD souhaite savoir s'il sera possible à l'issue de la séance, d'aborder le projet d'aménagement de la place de l'Eglise ?

M. Daniel NOUAÏLLE répond que oui, mais il précise également que ce projet est encore au stade d'étude.

M. René ARNAUD répond qu'il entend bien, mais qu'il a découvert cette étude seulement la semaine dernière.

M. Daniel NOUAÏLLE ajoute que ce projet fait état aujourd'hui d'un principe de circulation et de fonctionnement global qui doit faire l'objet de débats. M. Daniel NOUAÏLLE indique qu'à ce stade rien n'est figé.

M. René ARNAUD précise que justement c'est pour cette raison qu'il souhaite en discuter ici.

M. Daniel NOUAÏLLE répond que la discussion peut avoir lieu, mais que le projet prendra en considération les remarques émises en phase concertation par les différents interlocuteurs (paroisse, commerçants, usagers...) et que c'est ainsi que le projet se construira.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des autorisations de programme / crédits de paiement pour les opérations suivantes :

- ↳ Construction d'une caserne de gendarmerie
- ↳ Aménagement urbain de la place de l'Eglise

☞ **Acceptation remboursement de sinistre**

La nature particulière des contrats d'assurance, implique que les compagnies, avant de verser l'indemnité, s'assurent que celle-ci a fait l'objet d'un accord de la part de la Collectivité bénéficiaire. Il revient alors au Conseil Municipal de délibérer pour accepter le montant des indemnités de sinistre auquel la Commune a droit en exécution d'un contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre, d'un montant de 356,73 € par Groupama (sinistre du 24 octobre 2009 – descente EP sur bâtiment RN21, endommagée par un véhicule)

Vote : 27 pour

☞ **Vente de matériel**

La Commune s'est portée acquéreur au cours de l'exercice 2009, d'un tractopelle pour le service voirie.

Il s'agit d'un remplacement de matériel JCB, type 3 Cx, 4 roues motrices, ce qui amène la Commune à disposer d'un équipement dont elle n'a plus l'usage. Elle a donc décidé de le vendre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à vendre le matériel tractopelle JCB, type 3 Cx, 4 roues motrices, pour la somme de 19 446,96 €TTC, à Monsieur Alain BELLARBRE, domicilié la Petite Boulessie 87380 MEUZAC.

Vote : 27 pour

☞ **Renouvellement de la signalétique du centre urbain – subvention**

La mise en service du prolongement de la D 2000, en novembre 2007, a permis à la Commune d'Aixe-sur-Vienne d'envisager un réaménagement et une réorganisation du centre urbain, afin de revaloriser son image et d'instaurer un cadre de vie de qualité.

L'étude signalétique lancée en 2009 a été une des premières actions engagées avec en parallèle la réalisation d'une étude architecturale, paysagère et urbaine sous l'égide de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

En partenariat avec les différents gestionnaires de voirie, la Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest, le Conseil Général de la Haute-Vienne, l'Architecte des Bâtiments de France, les représentants des commerçants aixois, l'Office du Tourisme et la gendarmerie, un schéma directeur de signalisation a donc été élaboré.

Cet outil respecte les règles fondamentales de la signalisation de direction et la notion de hiérarchisation des pôles, ce qui permet de garantir un système de signalisation structuré et efficace. L'étude menée par le bureau Egis Mobilité a également intégré l'aspect information locale et communication, éléments fédérateurs d'une prise en compte des objectifs de la Commune quant à la mise en valeur de la ville, de ses activités, de ses équipements et de ses services.

Les travaux de renouvellement de la signalétique du centre urbain pourraient bénéficier de subventions :

- ↳ au titre du contrat de Pôle Structurant par le Conseil Régional du Limousin,
- ↳ au titre du Programme spécifique destiné aux communes rurales par le Conseil Général de la Haute-Vienne.

Plan de financement

Montant Opération	Financement
→ Maîtrise d'œuvre : 10 500,00 €	Région (contrat Pôle structurant) : 43 701,00 €
→ frais divers (consultation, reproduction, annonces...) : 3 000,00 €	Département : 43 701,00 €
→ Travaux : 205 007,00 €	Commune : 131 105,00 €
TOTAL : 218 507,00 € HT	TOTAL : 218 507,00 € HT

M. François THOMAS souhaite avoir des explications s'agissant du poste « Maitrise d'œuvre »?

M. Gérard SALAGNAD indique qu'il s'agit du bureau d'étude mandaté par la Commune qui a réalisé l'étude préalable, qui a constitué les pièces techniques du dossier de consultation des entreprises et qui organisera et suivra les travaux.

M. Jean Marie FARGES souhaite préciser qu'il sera nécessaire d'être vigilant en phase réalisation, afin que les équipements installés correspondent parfaitement au cahier des charges élaboré en partenariat avec les services du Conseil Général. M. Jean Marie FARGES en profite également pour rappeler que l'étude menée dans ce cadre par la Commune servira au Conseil Général pour établir son schéma directeur départemental.

M. René ARNAUD indique que cette étude sur le centre ville tenait compte d'un schéma de circulation qui est le schéma actuel. M. René ARNAUD indique qu'au travers de ce qu'il a entendu, ce schéma pourrait être modifié et qu'à ce jour le nouveau n'est pas connu.

M. Gérard SALAGNAD précise que ce n'est pas le cas. L'étude signalétique prend en compte la nouvelle configuration de la place de l'Eglise et qu'il n'y a pas de contradiction entre le plan de circulation qui a été validé pour l'étude signalétique et le plan de circulation qui est projeté pour la place de l'Eglise.

M. René ARNAUD répond qu'il avait cru comprendre que ce plan de circulation pouvait évoluer. Il souligne qu'il n'est pas envisageable de poser des panneaux si c'est le cas.

M. Gérard SALAGNAD répond que les contraintes physiques du secteur laissent à penser que ce plan n'évoluera pas dans des proportions qui risqueraient de mettre en péril le projet de signalétique

M. Daniel NOUAILLE indique qu'effectivement l'idéal serait de diriger le maximum de poids lourds vers la rue François Mitterrand

M. Gérard SALAGNAD précise que cet élément a bien été pris en compte dans l'étude et les dispositifs de signalétiques prévus au marché de travaux sont identifiés ainsi, avec l'aval des services du Conseil Général.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière :

- auprès du Conseil Régional du Limousin au titre du contrat de Pôle structurant
- auprès du Conseil Général de la Haute-Vienne au titre du Programme spécifique mis en place à destination des communes rurales.

Vote : 27 pour

Service Entretien des Bâtiments – Augmentation du temps de travail – création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet

Pour les besoins en personnel du service Entretien des Bâtiments, il s'avère nécessaire :

→ d'augmenter le temps de travail de deux Agents, dont l'affectation principale est l'Ecole Maternelle

→ de recruter un Agent à temps non complet dont l'affectation principale est l'entretien de plusieurs bâtiments communaux.

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il ne s'agit d'un recrutement supplémentaire

Mme Christelle ROUFFIGNAC indique qu'il s'agit de régulariser le statut précaire d'un agent employé par la commune depuis plusieurs années

M René ARNAUD indique qu'il ne comprend pas trop. M. René ARNAUD souhaite avoir confirmation qu'il s'agit bien de la création d'un poste pour un agent qui est en statut précaire ?

M. René ARNAUD indique que la note de synthèse ne précise pas le nom de cet agent alors que les délibérations précédentes le précisent. M. René ARNAUD rajoute qu'effectivement ce n'est pas sur le nom de l'agent que l'assemblée doit statuer, c'est sur le principe, M. René ARNAUD est d'accord...

Mme Christelle ROUFFIGNAC précise qu'il s'agit bien d'un agent affecté à l'entretien des bâtiments depuis plusieurs années.

M. René ARNAUD rajoute que s'agissant de l'augmentation du temps de travail des agents affectés aux écoles, il est tout à fait favorable. M. René ARNAUD indique que par ailleurs il avait déjà fait une remarque générale sur le nombre important de temps partiels à la commune.

Mme Christelle ROUFFIGNAC répond que c'est un choix directement lié au fonctionnement des écoles. Mme Christelle ROUFFIGNAC souligne que le personnel affecté aux écoles ne dépend pas de l'éducation nationale et qu'il convient d'affecter ce personnel sur d'autres tâches pendant les périodes des vacances scolaires.

M. Daniel NOUAILLE rajoute qu'il convient d'être prudent et de gérer au mieux cette différence d'activités sachant par ailleurs qu'un certain nombre d'agents choisissent délibérément d'effectuer un temps partiel.

M. Daniel NOUAILLE rappelle que les charges de personnel représentent un peu plus de 50% des dépenses globales de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide de :

- Transformer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet en temps complet à partir du 1^{er} avril 2010
- Transformer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet en temps complet à partir du 1^{er} avril 2010
- Créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (1 430 heures par an) à compter du 1^{er} avril 2010

Vote : 27 pour

Vote : 27 pour

☞ Service Culture – Suppression d'un poste de Contrôleur de Travaux - Création d'un poste de Régisseur contractuel à temps non complet

Dans le cadre de l'administration générale de la Commune, il est proposé de supprimer un poste de contrôleur de travaux à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2010 et de créer un poste de Régisseur contractuel à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2010.

Mme Jacqueline SIMONET précise que le poste supprimé concerne un agent en arrêt maladie depuis 5 ans et qu'il vient de faire valoir ses droits à la retraite pour invalidité.

M. René ARNAUD précise qu'en fait le poste sera recréé en partie

M. Jacqueline SIMONET répond qu'il ne s'agit pas du tout du même statut puisqu'il est proposé de recruter un agent non titulaire, à temps non complet

M. René ARNAUD demande s'il s'agit de la personne qui travaille actuellement au centre J Prévert

M. Daniel NOUAILLE répond que oui et qu'en l'occurrence il apporte toutes satisfactions

M. René ARNAUD rajoute qu'il est d'accord sur l'efficacité de cet agent

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste de contrôleur de travaux à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2010

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un Régisseur contractuel à temps non complet (20h00 par semaine) dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, à compter du 1^{er} avril 2010

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement pour une durée de 3 ans sur une rémunération indice brut 638, indice majoré 534.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Vote : 27 pour

☞ **Cession d'une partie de parcelle de terrain bâti – 16 avenue du 19 mars 1962**

M. Gérard SALAGNAD indique que la société SCI Effy, en collaboration avec les Pompes Funèbres Générales (PFG) porte depuis près de 2 ans, un projet de création d'une maison funéraire sur la Commune d'Aixe-sur-Vienne.

Aujourd'hui, le dossier de permis de construire a fait l'objet d'un dépôt auprès des services instructeurs et la SCI Effy sollicite la collectivité afin de procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain permettant de faire aboutir le projet.

Il s'agit d'une partie de la parcelle de terrain bâti, cadastrée section AX n°77, située 16 avenue du 19 mars 1962, pour une superficie d'environ 436 m².

M. René ARNAUD souligne qu'à l'époque, il était question d'un échange foncier entre les Pompes Funèbres et la Commune. M. René ARNAUD souhaite savoir ce qu'il en est

M. Daniel NOUAÏLLE indique que le prêtre de la paroisse l'abbé ROUGER ne souhaite pas que le jardin du presbytère soit utilisé comme cheminement public, ce qu'il justifie par ailleurs du fait de son activité et qu'à partir du moment où le projet de liaison entre la place de l'Eglise et la RN 21 ne peut aboutir, la commune ne voit plus aucun intérêt à acquérir l'immeuble des Pompes funèbres situé place de l'Eglise. M. Daniel NOUAÏLLE précise que cette décision est renforcée par le fait que les commerçants de la place souhaitent conserver une continuité commerciale.

M. René ARNAUD indique qu'il a eu connaissance qu'à une époque, un privé avait souhaité installer ce type d'établissement sur Aixe. M. René ARNAUD souhaite savoir si ce projet avait l'objet de négociation avec la Commune

M. Daniel NOUAÏLLE indique que la négociation est intervenue avec les Pompes Funèbres Générales, entreprise implantée sur Aixe historiquement. M. Daniel NOUAÏLLE rajoute que le privé en question, s'est implanté sur la commune de Saint Priest sous Aixe et que d'ailleurs depuis, il a vendu.

M. René ARNAUD souhaite savoir s'il avait demandé à s'implanter sur Aixe ?

M. Daniel NOUAÏLLE répond que cela n'aurait pas posé de problème mais que la Commune n'avait pas de solution foncière à lui proposer, puisqu'elle était déjà en négociation avec les Pompes Funèbres Générales.

M. René ARNAUD indique, qu'à titre personnel et n'ayant pas participé aux différentes discussions, il préfère s'abstenir sur ce dossier. M. René ARNAUD précise néanmoins, que sa position n'est pas forcément critique par rapport au projet, mais que sa décision émane d'un historique qu'il ne maîtrise pas.

Le Conseil Municipal accepte de procéder à la cession d'une partie de la parcelle de terrain bâti, située 16 avenue du 19 mars 1962, cadastrée section AX n°77, pour une superficie d'environ 436 m², pour la somme de 18 000,00 € TTC à la SCI Effy, domiciliée 20 Chemin des Dastres 19100 BRIVE, afin d'édifier une maison funéraire.

Le Conseil Municipal indique que Maître SALLON sera chargé de la rédaction de l'acte. L'ensemble des frais inhérents à cette opération sera pris en charge par l'acquéreur.

Vote : 23 Pour

4 abstentions

☞ **Acquisition de deux parcelles de terrain non bâti – 29 avenue Pasteur**

L'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Haute-Vienne a déposé auprès du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale, un projet d'extension de la Maison d'Accueil Spécialisée à Aixe-sur-Vienne.

Il s'agit de créer un service d'accueil de jour (8 places) et d'accueil temporaire (2 places) pour adultes autistes.

Au-delà du caractère social affirmé de ce projet, il offrira des retombées économiques non négligeables du fait de la création d'emplois, estimé à 17 « équivalents temps plein ».

Dans le cadre des actions qu'elle mène en matière de développement de partenariats sociaux, la Commune d'Aixe-sur-Vienne souhaite accompagner l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Haute-Vienne, en se portant acquéreur du terrain sur lequel le projet devrait se construire.

M. Gérard SALAGNAD précise qu'il s'agit du terrain sur lequel il y avait un projet de construction d'un petit collectif avec 11 logements, ce dernier ayant été abandonné par le promoteur privé.

M. Daniel NOUAILLE précise que le propriétaire actuel du terrain, le Crédit Mutuel revend le terrain à la commune au prix de son acquisition, sachant par ailleurs que le Crédit Mutuel a financé les travaux de démolition.

M. Daniel NOUAILLE tient également à préciser que ce terrain sera mis à disposition de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Haute-Vienne, seulement dans le cas où l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Haute-Vienne obtiendra l'autorisation du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale pour créer leur extension.

M. François THOMAS indique que cette parcelle autrefois portait un garage et qu'il semblerait que des cuves soient enterrées. M. François THOMAS souhaite savoir qui va assurer cette dépollution.

M. Daniel NOUAILLE répond que cette opération sera à la charge de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Haute-Vienne, et que cela est très clair.

M. René ARNAUD reprend l'historique de propriété. Le crédit Mutuel étant le vendeur, il lui appartient de prendre en charge la dépollution et de fournir un certificat attestant de cet acte.

M. Daniel NOUAILLE précise que la Commune a engagé des négociations avec l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Haute-Vienne, sur cet aspect et il est clairement affiché le fait, que la Commune met à disposition le terrain et qu'il sera de la responsabilité de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Haute-Vienne de le dépolluer.

M. Daniel NOUAILLE interroge l'assemblée sur la certitude de la présence de cuves enterrées.

M. François THOMAS indique qu'il a vu des tuyaux d'aération de cuve qui sortaient du sol.

M. François THOMAS pense que ces cuves sont toujours là.

M. Daniel NOUAILLE conclut en affirmant que la transaction s'effectuera sous ces conditions.

M. Daniel NOUAILLE demande à Mme Christelle ROUFFIGNAC de récupérer l'esquisse d'aménagement qui a été réalisée par l'architecte mandaté par l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Haute-Vienne, afin que les élus de la commission urbanisme puissent en prendre connaissance.

M. François THOMAS demande si la construction de la première structure de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Haute-Vienne avait fait l'objet du même montage, notamment s'agissant de la mise à disposition gratuite d'une parcelle de terrain.

M. Daniel NOUAILLE répond que oui

M. François THOMAS s'interroge sur les retombées économiques de ce projet. Certes M. François THOMAS prend acte de la création de 17 emplois mais pour le reste M. François THOMAS reste sceptique.

M. Daniel NOUAILLE précise simplement que ces établissements consomment des médicaments et qu'ils ne sont sans doute pas innocents dans le fait que les 3 pharmacies aixoises se portent plutôt bien économiquement. Ces établissements au même titre d'ailleurs que la Maison de Retraite, consomment également du kiné, du médecin, de l'infirmière, de la

nourriture... sans parler des taxis...M. Daniel NOUAILLE rappelle que ces établissements représentent plus de 100 emplois permanents et durables sur le bassin d'Aixe. M. Daniel NOUAILLE ne cache pas d'ailleurs son inquiétude s'agissant de la pérennité des emplois industriels sur Aixe et notamment ceux liés directement à la sous traitance automobile.

M. François THOMAS indique qu'il suit tout à fait M. Daniel NOUAILLE dans son raisonnement, mais M. François THOMAS souhaite avoir confirmation que dans ce cadre là, la Mairie ne reçoit rien.

M. Daniel NOUAILLE le confirme, la Mairie ne recevra rien. Néanmoins M. Daniel NOUAILLE souhaite préciser que la commune perçoit la taxe foncière et la taxe d'habitation.

M. François THOMAS pensait que ce type de structure faisait l'objet d'une exonération.

M. Daniel NOUAILLE confirme que non. M. Daniel NOUAILLE donne l'exemple du projet de mise en place d'un petit transport collectif sur le territoire de la communauté. M. Daniel NOUAILLE indique que l'ensemble de ces établissements devra payer la taxe transport, ce qui est déjà le cas à Limoges. Le produit de la taxe transport doit permettre de financer ce type de service.

Mme Christelle ROUFFIGNAC souhaite préciser qu'en fait lorsque ces associations sont reconnues d'utilité publique, elles bénéficient de l'exonération de la Taxe Locale d'Equiperment mais elles restent redevables de la taxe foncière et de la taxe d'habitation dans le cas où ces établissements disposent de logements de fonction par exemple.

Mme Christelle ROUFFIGNAC souligne le fait qu'il s'agit d'un investissement durable pour une Commune, c'est un investissement pour l'avenir.

Le Conseil Municipal accepte de procéder à l'acquisition de deux parcelles de terrain non bâti, cadastrées section AX n°107 et AX n°112, d'une superficie totale de 1 850 m², pour la somme de 75 000,00 €, au propriétaire CM-CIC Services – Groupement d'intérêt Economique du groupe Crédit Mutuel-CIC, dont le siège social est domicilié 46 rue du Port Boyer 44300 NANTES

Le Conseil Municipal précise que Maître MARCHADIER sera chargé de la rédaction de l'acte, les frais notariés seront à la charge de la Collectivité.

Vote : 27 pour

☞ **Effacement des réseaux – rue Gambetta, rue des Grangettes et rue de la Saboterie**

M. Gérard SALAGNAD indique qu'avant d'entreprendre les travaux d'aménagement de la place de l'Eglise, il a été décidé de procéder à l'effacement des réseaux EDF, Eclairage Public et France Telecom, rue Gambetta, rue des Grangettes et rue de la Saboterie.

Le Syndicat Energies de la Haute-Vienne est partenaire de la Collectivité sur ce projet.

Le plan de financement proposé étant le suivant :

→ Réseaux électriques	:	100 % à la charge du Syndicat
→ Réseaux téléphoniques :	:	50 % + TVA à la charge de la Commune 50 % du HT à la charge du Syndicat
→ Réseaux Eclairage Public	:	30 % du coût des forfaits HT (barème établi par le comité syndical du Syndicat Energie), en précisant que l'aide pourrait atteindre 45 % si le projet intègre un système d'économie d'énergie, à la charge du Syndicat Energies de la Haute-Vienne. 70 % à la charge de la Commune (ou 55 % en fonction du projet)

L'intervention du Syndicat Energies de la Haute-Vienne, concernant l'enfouissement des réseaux de télécommunication doit faire l'objet d'une contractualisation.

Le Conseil Municipal désigne comme maître d'ouvrage des travaux de Génie Civil de télécommunication pour l'effacement des réseaux rue Gambetta, rue des Grangettes et rue de la Saboterie, le SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Le Conseil Municipal décide que l'opérateur est propriétaire des Installations de Communications Electroniques qu'il a créées sur le domaine public routier, dans les conditions exposées à l'article 5.2, ainsi que du câblage. Il en assure à ses frais l'exploitation, la maintenance (réparations), l'entretien et le renouvellement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec le SYNDICAT ENERGIES de la Haute-Vienne

Le Conseil Municipal demande au SYNDICAT ENERGIES de la Haute-Vienne de procéder aux études préalables à l'opération.

Vote : 27 pour

☞ **Statuts de la Communauté de Communes du Val de Vienne – Modification composition du Conseil Communautaire**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie DARTHOUT

La Communauté de Communes du Val de Vienne est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des Communes membres, conformément aux dispositions de l'article L 5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La répartition des sièges au sein du Conseil est assurée en tenant compte de la population des Communes concernées.

Suite à la publication au 1^{er} janvier 2009 des résultats du dernier recensement de la population, le territoire compte désormais 18 687 habitants contre 17 593 en 1999.

Ces résultats ont des conséquences sur la composition du conseil communautaire, la pondération des sièges des Communes membres étant fixée en fonction du poids démographique de chacune d'elles.

Seule la Commune de Verneuil sur Vienne doit désigner un délégué supplémentaire appelé à siéger au sein du Conseil Communautaire.

Le nombre de représentants des autres communes demeure inchangé.

La composition actuelle du conseil communautaire est de 45 délégués répartis comme suit :

- Part « fixe » : 3 délégués titulaires par Commune,
- Part « mobile » : 15 délégués répartis proportionnellement à la population, dans les Communes de plus de 1000 habitants.

Il convient de se référer au chiffre de la population totale publiée au 1er Janvier 2009. La population totale correspond à la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

La modification à intervenir sera effective sur la part mobile.

Nombre de conseillers à désigner : 1

Commune concernée : Verneuil sur Vienne

Nouvelle composition du Conseil Communautaire : 46 délégués répartis comme suit :

- Part « fixe » : 3 délégués titulaires par Commune,
- Part « mobile » : 16 délégués répartis proportionnellement à la population, dans les Communes supérieures à 1000 habitants.

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il s'agit de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Val de Vienne pour permettre d'intégrer un 7ème représentant pour la commune de Verneuil.

M. Jean Marie DARTHOUT rajoute qu'il est à constaté que la population du Val de Vienne a augmenté et qu'en conséquence Verneuil gagne un délégué supplémentaire

M. René ARNAUD indique que personnellement en Conseil Communautaire il a voté contre cette modification, pour d'autres raisons...M. René ARNAUD indique qu'aujourd'hui cette décision est ridicule.

Le Conseil Municipal, se prononce contre la modification des statuts joints en annexe, prenant en compte la nouvelle population et la composition du Conseil Communautaire qui en découle et portant le nombre de délégués à 46.

Vote : contre 18

Pour 1

Abstention 8

☞ Convention de partenariat – Commune d'Aixe-sur-Vienne – Comité Départemental de la Haute-Vienne de la Ligue contre le Cancer

Dans le cadre des actions qu'il mène et plus particulièrement dans le cadre du dispositif de soins « dits de support », le Comité Départemental de la Haute-Vienne de la Ligue contre le Cancer a souhaité engager un partenariat avec la Commune d'Aixe-sur-Vienne afin d'accompagner au mieux les malades atteints d'une pathologie cancéreuse, vers la re-socialisation en fin de soins

Il s'agit de mettre en œuvre des séances « d'aquagym », à la piscine d'Aixe-sur-Vienne, une fois par semaine, le mardi de 11h15 à 12h00, pour un groupe de 40 personnes maximum. La centralisation des inscriptions s'effectuera auprès du Comité Départemental de la Haute-Vienne de la Ligue contre le Cancer qui assurera également la vérification des certificats médicaux de non contre indication délivrés par un médecin oncologue.

La Commune d'Aixe-sur-Vienne mettra à disposition de cette action, deux Maîtres Nageurs Sauveteurs qui seront par ailleurs assistés d'un psychologue, leur permettant ainsi d'appréhender au mieux cette nouvelle mission.

Ce partenariat est conclu pour une période de 1 an. Un bilan sera effectué en fin d'année 2010.

M. Alain BABULLE indique que ce projet est parti d'une idée généreuse de M. Francis LAROULANDIE et de son équipe de Maîtres nageurs

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il s'agit pour la ligue, de permettre à des personnes de réintégrer la vie normale en passant par ce « sas », qui est une reprise de confiance dans la discrétion. M. Daniel NOUAILLE souhaite vraiment remercier les Maîtres Nageurs pour leur implication

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Comité Départemental de la Haute-Vienne de la Ligue contre le Cancer la convention pour la mise en place de séances « d'aquagym » telle que jointe en annexe.

Vote : 27 pour

L'ordre du jour étant terminé M. Daniel NOUAILLE demande à l'Assemblée si elle souhaite aborder d'autres sujets

M. Jean Louis FILLEUL souhaite revenir sur son vote s'agissant de la cession de parcelle de terrain située rue du 19 mars 1962. M. Jean Louis FILLEUL précise que cette décision est

motivée par son inquiétude quant à la quasi inexistence de parking aux abords du projet de construction de la maison funéraire ainsi que par rapport à l'accès qui lui semble peu aisé.

M. René ARNAUD souhaite revenir sur le dossier de la place de l'Eglise. M. René ARNAUD s'interroge sur la mise en sens unique de la rue Gambetta, qui va faire en sorte, à son avis, que la place de l'Eglise fonctionne en vase clos. M. René ARNAUD se demande s'il ne serait pas possible d'envisager des solutions avec la mise en sens unique de l'avenue Gambetta, mais dans l'autre sens. C'est-à-dire, en autorisant la sortie de la place par l'avenue Gambetta, vers le carrefour Market et dans l'autre, ne pas autoriser l'accès direct à la place mais orienter les véhicules par la rue des Fossés. M. René ARNAUD demande s'il est possible de soumettre cette idée à Mme Alice TRICON, quitte à ce qu'on lui explique que ce n'est pas possible. M. René ARNAUD est prêt à admettre que cette idée n'est pas envisageable, si les arguments avancés sont bons. M. René ARNAUD précise qu'il s'agit de proposer au niveau de l'étude, autre chose.

M. Daniel NOUAILLE indique qu'il a également relevé lors de la réunion de concertation une autre proposition s'agissant du sens de circulation et qu'il est tout à fait favorable quant à l'examen par la Maîtrise d'Oeuvre de toutes ces propositions. M. Daniel NOUAILLE rappelle qu'il n'est pas compétent en la matière mais qu'il est nécessaire de prendre en considération la sécurité, qu'il faut éviter les stationnements anarchiques et dangereux et qu'il faut que tous les gens qui habitent dans le secteur ainsi que ceux qui y travaillent fassent un effort.

M. Daniel NOUAILLE informe également l'Assemblée sur le fait qu'il a demandé à M. Gérard SALAGNAD, dans le cadre du PLU, de recenser toutes les parcelles de terrain non bâties situées en périphérie de la place, afin de les inscrire en « emplacements réservés », ce qui permettrait de totaliser une réserve de stationnements non négligeable.

M. René ARNAUD précise que c'est ce qu'il voulait dire aussi, s'agissant du parking rue des Fossés. M. René ARNAUD demande s'il ne serait pas possible de faire accélérer le projet d'aménagement de la 3^{ème} tranche étant donné que la Commune dispose de la maîtrise foncière. M. René ARNAUD indique que durant la phase des travaux de la place, le problème du stationnement sera important et qu'une solution d'aménagement même provisoire serait utile.

M. Daniel NOUAILLE précise que les travaux d'aménagement de la place ne devraient pas démarrer avant le début de l'année 2011 et que cela permettra à la Collectivité d'avancer sur ce dossier. M. Daniel NOUAILLE indique qu'il souhaite laisser l'élaboration et la réalisation de ce parking aux services techniques, en régie directe. M. Daniel NOUAILLE conclut en précisant que tout sera mis en œuvre afin que le parking soit opérationnel au plus tôt.

M. François THOMAS souhaite faire une autre remarque et indique que lors de la réunion publique, il a été demandé quels étaient les objectifs de la restructuration de la place de l'Eglise. M. François THOMAS comprend bien qu'il est nécessaire de la mettre un peu au goût du jour, et qu'il y a beaucoup de choses à faire. M. François THOMAS précise qu'à son sens, il est nécessaire de mettre en priorité élevée, le fait qu'il s'agit d'une place commerciale et que dans ces conditions, il est essentiel de favoriser la poursuite de l'activité. M. François THOMAS indique que les premières propositions faites par la Maîtrise d'Oeuvre avaient occulté quelque peu cet aspect au profit de l'esthétique de l'espace public.

M. Daniel NOUAILLE répond que ce n'est pas tout blanc ou tout noir...

M. Daniel NOUAILLE indique qu'il a eu l'occasion de participer il y a quelques mois à une mission organisée par l'ADEME. M. Daniel NOUAILLE a rencontré à cette occasion le bureau d'étude en urbanisme chargé de la restructuration du centre urbain à Barcelone. Une association de commerçants avait été formée à l'époque pour lutter contre le projet de la ville qui visait à supprimer la place de la voiture dans certains secteurs. Aujourd'hui cette même association lutte afin que la ville étende à d'autres secteurs cette politique d'aménagement.

M. Daniel NOUAILLE ajoute qu'il a été très satisfait du déroulement des réunions de concertations. Les commerçants se sont exprimés. Certains ont même interpellé leurs homologues sur le fait qu'ils n'utilisaient pas le parking de la rue des Fosses pour le stationnement de leur véhicule personnel au détriment de la clientèle.

M. Daniel NOUAILLE reste persuadé qu'il est nécessaire qu'il y ait une véritable prise de conscience citoyenne.

M. Daniel NOUAILLE informe également l'Assemblée qu'actuellement la Commune mène des négociations afin de procéder à l'acquisition de bâtis, à l'angle de la rue des Fossés et de la rue Gambetta mais également à l'angle de la rue des Fossés et de l'avenue J Pichenaud.

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il est d'accord avec les propos de M. François THOMAS.

M. Daniel NOUAILLE confirme qu'il existe sur cette place un véritable courant commercial mais qu'il convient de le moderniser comme il est nécessaire de mettre en valeur l'église, il faut réussir à faire en sorte que cette place fonctionne pour tous.

M. François THOMAS indique qu'il n'avait pas envisagé de comparer Aix à Barcelone mais il ne voit pas d'inconvénient à ce que M. Daniel NOUAILLE le fasse. Néanmoins M. François THOMAS précise qu'Aix est une commune rurale et que même si on constate qu'un certain nombre d'usagers se rendent sur la place à pied, M. François THOMAS précise qu'effectivement c'est son cas, et qu'aujourd'hui circuler sur les trottoirs de l'avenue Pasteur n'est pas si facile du fait de leur état. M. François THOMAS rajoute qu'à son sens la commune n'est pas prête de les refaire, cela viendra sans doute, mais ce n'est pas pour demain. Alors dans ce cas, précise M. François THOMAS, si les gens n'ont pas la possibilité de se garer à proximité des commerces ils iront ailleurs, et ils ne reviendront pas.

M. Daniel NOUAILLE précise que si les 5 personnes qui travaillent à la pharmacie se stationnaient ailleurs, cela libérerait de la place.

M. François THOMAS répond que oui aujourd'hui, mais la proposition d'aménagement présentée ne comporte plus qu'une vingtaine de places de stationnement alors qu'aujourd'hui il en est comptabilisé près de 100.

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il s'agit de 100 ventouses.

M. François THOMAS répond que c'est peut-être le cas, mais qu'elles ne peuvent pas aller ailleurs.

M. Daniel NOUAILLE rajoute que ces 100 ventouses peuvent aller ailleurs, et cela offrirait la possibilité d'avoir un stationnement minute plus réduit comme c'est le cas à l'heure actuelle, place St Georges. Cette situation fonctionne et M. Daniel NOUAILLE précise que les commerçants de la place St Georges font du chiffre.

Pour revenir sur le projet d'aménagement, M. Daniel NOUAILLE précise qu'il est tout à fait intéressant de constater que l'idée de ne pas identifier de façon marquée l'espace chaussée offre la possibilité de disposer d'une esplanade conséquente pour organiser le marché ou toute autre manifestation.

M. Yoann BRIZARD souhaite clairement identifier le problème de la sécurité actuellement sur la place du fait de la cohabitation des véhicules et des piétons. M. Yoann BRIZARD précise qu'actuellement il est tout à fait périlleux de fréquenter le marché avec des enfants. M. Yoann BRIZARD pense qu'il faut arrêter de réfléchir toujours commerces / voitures, il ne faut pas que ce soit en concurrence.

M. Yoann BRIZARD comprend parfaitement l'interrogation de M. François THOMAS, mais il ne faudrait pas occulter la place des piétons et la sécurité.

M. François THOMAS indique qu'il est d'accord sauf que maintenant, il est nécessaire de prévoir également la sécurité de la liaison entre la place et le parking de la rue des Fossés, et là ce n'est pas gagné.

M. Daniel NOUAILLE précise que cela est tout à fait vrai et que cela fait partie intégrante du projet.

M. François THOMAS termine la discussion en précisant qu'il est nécessaire d'intégrer l'aménagement aux contraintes d'Aixe.

M. Yoann BRIZARD rajoute qu'il est possible également de s'enrichir des autres expériences afin de mieux appréhender ce qui fonctionne ou bien ce qui ne fonctionne pas.

M. Eric GAYOUT reste persuadé qu'il faut changer les mentalités. M. Eric GAYOUT pense qu'il faut être logique et que ce n'est pas parce qu'il n'est pas possible de se garer juste devant un commerce, qu'il ne sera pas fréquenté. M. Eric GAYOUT est persuadé que dans le cas où ce commerce produit de la qualité cela ne pose aucun souci.

M. Jean Louis FILLEUL souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il y a beaucoup de personnes âgées et de personnes handicapés à Aixe...

M. Daniel NOUAÏLLE répond que bien évidemment des emplacements de stationnement réservés et à proximité sont prévus.

Mme Martine CELLAS rajoute qu'il faudrait que ce soit un vrai magasin qui remplace les PFG sur la place et non pas encore une banque ou un cabinet d'assurances.

M. Daniel NOUAÏLLE précise que cela ne relève pas de la compétence du maire.

M. Jean Marie DARTHOUT souhaite imager les propos qui viennent d'être échangés et invite l'assemblée à constater qu'en regardant la principale rue commerçante de Limoges, la rue du Clocher, on s'aperçoit qu'elle est totalement inaccessible aux voitures...M. Jean Marie DARTHOUT conclut que lier la voiture et le commerce n'est peut être pas une bonne idée.

M. Daniel NOUAÏLLE répond qu'effectivement il ne faut lier ces 2 éléments, mais travailler pour organiser les accès.

M. Alain BABULLE indique qu'il lui semble que le sens de circulation projeté en phase esquisse permet justement de conduire les usagers vers la place de l'Eglise des 2 côtés. M. Alain BABULLE pense qu'instaurer un sens de circulation comme le préconise M. René ARNAUD, qui amène l'utilisateur directement sur le parking de la rue des Fossés, occulte totalement le visuel de la place et de ses commerces.

M. Daniel NOUAÏLLE conclut en précisant que les élus ne sont pas des « pros », et qu'il est nécessaire que la Maîtrise d'Oeuvre se penche sur ces hypothèses

M. René ARNAUD souhaite aborder un autre sujet. M. René ARNAUD indique qu'à l'occasion du repas des Aînés, M. Daniel NOUAÏLLE a annoncé que le Maire d'Isle était d'accord pour refaire la route de Puy de Mont. M. René ARNAUD souhaiterait savoir ce qu'il en est ?

M. Daniel NOUAÏLLE indique qu'il devrait la refaire en 2011.

M. Jean Marie DARTHOUT demande à M. René ARNAUD s'il s'agit bien du petit tronçon de route qui va de l'ancienne route d'Aixe à la croix de Puy de Mont...M. Jean Marie DARTHOUT en profite pour relever que c'est un bon exemple...

M. René ARNAUD précise qu'il n'est pas là pour défendre la Communauté d'Agglomération.

M. Daniel NOUAÏLLE indique qu'effectivement la Communauté d'Agglomération dispose de moyens mais elle a également des besoins énormes. Ces grosses structures sont pertinentes pour la réalisation et le suivi d'opérations lourdes, elles disposent de matières grises conséquentes, après le fonctionnement reste plus compliqué.

Mme Hélène BATAILLE informe l'Assemblée que le Comité de jumelage organise le 27 mars prochain une Fête de la Bière qui aura lieu sur la place du Champ de Foire et que par ailleurs un voyage en Allemagne, ouvert à tous, est programmé pour le week end de Pentecôte.

M. Yoann BRIZARD souhaite terminer par une intervention sur le thème de l'Agenda 21 :
« ...parce que la question nous a été posée et parce que je ne veux pas laisser penser que rien ne se fait dans le cadre de l'Agenda 21 de la commune. Outre le complément apporté au

dernier compte rendu, je souhaiterais rappeler que l'ensemble du projet municipal est tourné vers les notions de développement durable voire d'humanité durable, ce pourquoi, je me suis engagé.

Il est certain qu'en 1 an ½ nous n'avons pas révolutionné des années de fonctionnement, il faut savoir rester humble. Une chose est sûre, les changements sont en cours.

Alors effectivement, en cherchant bien, vous trouverez encore des ampoules consommatrices d'énergie dans les bâtiments communaux, des déchets au restaurant scolaire, des problèmes d'accessibilité, l'usage de pesticides voire des bâches non biodégradables sur les parterres de fleurs !

Je souhaiterais donc également rappeler la définition d'un Agenda 21 local : il s'agit bien d'un plan d'actions programmées dans le temps qui évolue de façon itérative et auquel l'ensemble des parties prenantes participe : élus, services, associations et bien sûr les citoyens.

Alors oui, depuis près d'1 an ½, nous n'avons pas attendu que cela se fasse tout seul et nous avons travaillé à élaborer un cadre, ELABORER UN CADRE d'abord entre élus de la majorité et de l'opposition (pour ceux qui ont voulu y participer).

Ce travail a permis de proposer plus d'une centaine d'actions concrètes pour l'amélioration de notre cadre de vie organisée en 16 thèmes permettant de répondre aux 3 piliers d'un développement durable et aux 5 finalités demandées par le ministère garant de la conformité des propositions vis-à-vis des lois de la République.

Dans un avenir très proche, l'ensemble de ce travail sera soumis à l'avis des services, des associations et des citoyens dans un cadre précis permettant de garantir l'implication neutre de ceux qui souhaiteront y participer activement, et ils seront les bienvenus...

J'ajouterais enfin le rôle fédérateur de l'Agenda 21 local aixois où je note avec grande satisfaction l'implication de plus en plus importante du conseil des sages, du conseil municipal des jeunes, des écoles et de l'ensemble des services municipaux.

Comme on nous l'a demandé, je terminerai en citant quelques actions réalisées et pas seulement dans le domaine de l'environnement, une liste plus exhaustive est annexée au dernier compte rendu. Bien sûr, vous l'avez compris, cette liste n'est pas figée et elle évoluera certainement en fonction des avis (sans doute nombreux) issus de la démocratie participative qui sera organisée cette année :

*Dans le **domaine social et culturel**, on peut citer :*

- *politique d'achat de produits sains au restaurant scolaire*
- *intégration de critères d'insertion dans les marchés publics*
- *mise en œuvre de l'OPAH*
- *politique du Pass foncier*
- *aménagement d'un local pour l'accueil temporaire de personnes en difficulté*
- *aménagement pour l'accessibilité de la mairie*

*Dans le domaine de **l'économie** :*

- *aide à l'installation de producteurs locaux majoritairement en biologique*
- *révision de la signalétique*

*Enfin dans le domaine de **l'environnement et du cadre de vie** :*

- *généralisation de l'utilisation du papier recyclé*

- *mise en place de la charte « zéro pesticides dans nos villes et villages »*
- *politique du fleurissement durable*
- *le réaménagement urbain dans son ensemble avec des espaces partagés pour les cheminements doux où les questions d'accessibilité sont posées*
- *le changement annuel de 200 ampoules de l'éclairage public par des ampoules basses consommations*
- *les panneaux solaires et le déchloramineur à la piscine municipale*
- *le changement de la chaudière et de son fonctionnement à l'école public Robert Doisneau*
- *projet des pommiers durables avec l'école Robert Doisneau*
- *réflexion en cours sur les déchets fermentescibles au restaurant scolaire*

Soyez donc convaincus que nous avançons, sans doute trop lentement, mais nous avançons et finalement, tous ces projets (petits ou grands) préservent notre qualité de vie et assurent, à nos enfants, un avenir, je l'espère, avec encore plus d'humanité durable... »

M. René ARNAUD souhaite faire une intervention puisque le thème de l'Agenda 21 est abordé et demande s'il a été fait un diagnostic thermique sur les bâtiments communaux ou si cela est prévu car souligne M. René ARNAUD procéder au changement d'une chaudière est une étape qui doit s'accompagner d'autre chose.

M. Yoann BRIZARD précise qu'il s'agit d'une action identifiée dans l'Agenda 21 et qu'elle est programmée dans les années à venir. M. Yoann BRIZARD précise qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps.

M. Daniel NOUAILLE indique également que d'autres pistes d'économie d'énergie sont à l'étude comme par exemple la mise en œuvre d'un chauffage par géothermie pour la Maison des associations qui devrait accueillir dans un proche avenir d'autres associations afin d'engager les travaux de démolition des préfabriqués situés à proximité de la Mairie et qui sont gros consommateurs d'électricité.

M. Daniel NOUAILLE conclut qu'à chaque fois qu'il est question de travaux cette notion d'économie est intégrée.

M. Daniel NOUAILLE clôt la séance et remercie l'Assemblée.